

PARCS
CANADIAN PARKS COUNCIL
CONSEIL CANADIEN DES PARCS



ÉTUDE DE CAS N° 13

L'implication des chasseurs inuit de la péninsule Québec-Labrador

*Implication des chasseurs inuit dans le
suivi de l'intégrité du patrimoine de
l'ensemble de la région des monts Torngat,
par la direction des deux grands parcs situés
dans la péninsule Québec-Labrador.*

Contexte

De concert avec l'Accord de principe sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador, le 21 juin 2005, le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador et l'Association des Inuit de Labrador ont signé une entente visant la création de la Réserve de parc national du Canada des monts Torngat.

En juin 2002, le gouvernement du Québec a signé une entente avec l'Administration régionale Kativik afin de confier aux Inuit du Nunavik la réalisation des immobilisations, l'aménagement et la gestion du parc de la Kuururjuaq protégeant le contrefort des monts Torngat, dans la partie amont de la rivière Koroc.



Rivière Koroc (1951),
droit d'auteur Jacques Rousseau

« Les aires protégées font partie de réseaux écologiques, culturels et économiques plus vastes; elles sont inextricablement liées aux paysages régionaux dont elles font partie, et les éléments de ces liens sont dynamiques et non statiques. »

Considérant que ces deux parcs devront assurer la préservation d'une bonne partie du massif des monts Torngat, à l'instar des parcs recouvrant les monts St. Elias, situés à la frontière du Yukon et de l'Alaska, il convient d'harmoniser les plans de suivi du patrimoine de ces deux parcs de la péninsule Québec-Labrador, en impliquant étroitement les chasseurs inuit intéressés.

Initiative

Au cours de la première réunion historique qui s'est tenue le 11 mai 2005, à Duchesnay, près de Québec, les représentants des Inuit du Nunavik et du Nunatsiavut ainsi que les représentants des deux parcs concernés, ont convenu qu'il fallait harmoniser plusieurs éléments du contenu du plan directeur de ces deux entités, particulièrement au chapitre du suivi de l'intégrité du patrimoine, ceci, en impliquant étroitement les chasseurs inuit fréquentant la grande région des monts Torngat.

Les autorités du parc de la Kuururjuaq et de la Réserve de parc national du Canada des monts Torngat veulent ainsi s'assurer de mettre à profit les connaissances traditionnelles des Inuit afin de préserver l'intégrité du patrimoine de la grande région des monts Torngat.

Une première initiative en ce sens a été prise par la direction de la Réserve de parc national du Canada des monts Torngat, en août 2006, lorsqu'on a réuni des aînés inuit du Nunavik et du Nunatsiavut au camp de base de Parcs Canada, établi sur l'île Shuldham, dans la baie de Saglek, au Labrador.

Cette occasion a permis d'amorcer la discussion sur la vision des Inuit de la région à l'égard du développement de ces deux parcs et de leur engagement futur visant à assurer la préservation du patrimoine de l'ensemble de la région des monts Torngat.



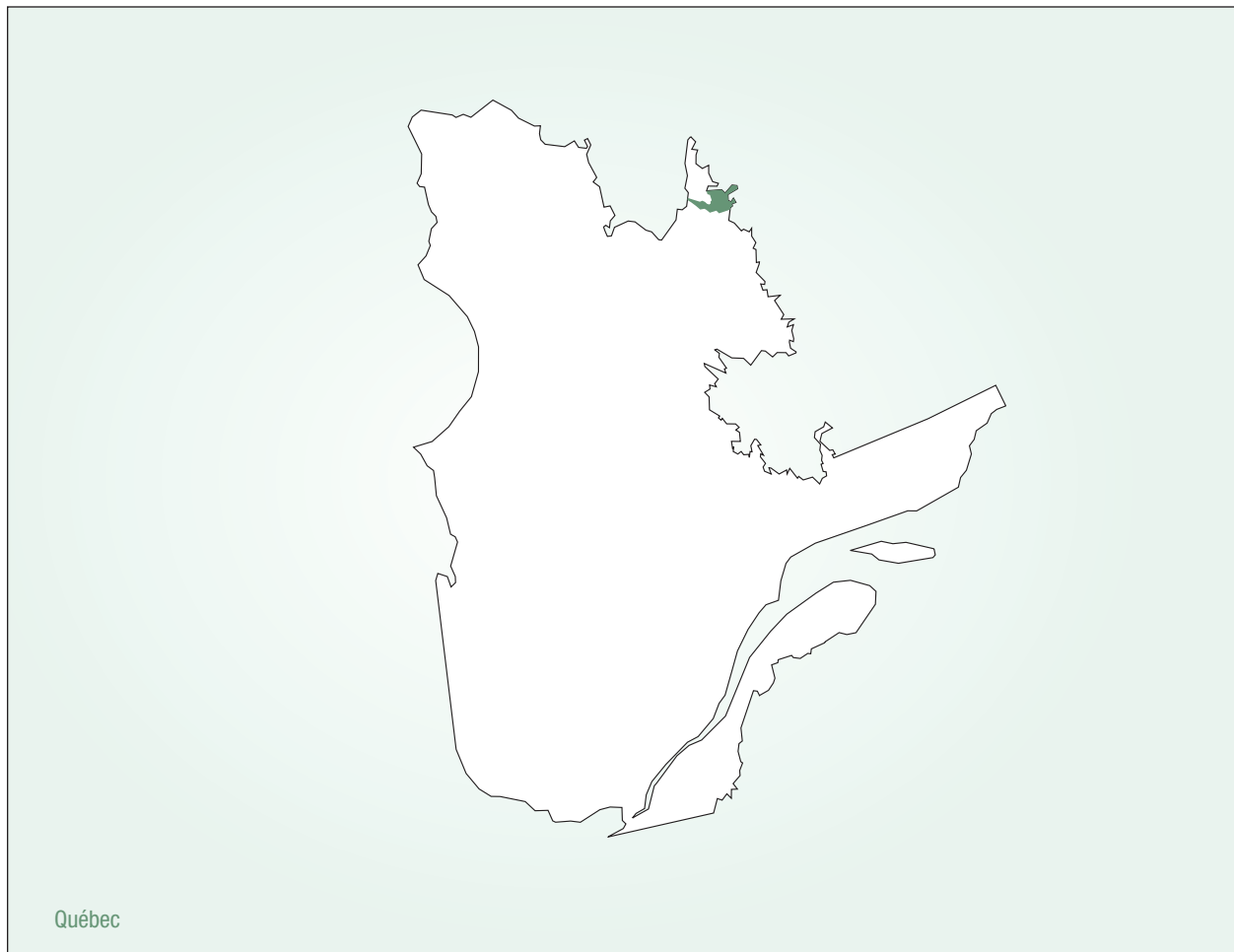
Leçons apprises

Les travaux de l'équipe qui a produit le plan directeur du parc national du Canada Kluane, en avril 2004, sont innovateurs à plusieurs points de vue et pourront servir de référence aux autorités des deux parcs désireux de préserver l'intégrité écologique de la grande région des monts Torngat.

Pour les gestionnaires des parcs Wrangell-St. Elias (Alaska) et de Kluane (Yukon), les travaux de planification et de gestion intégrée sont entrepris à l'échelle élargie des écosystèmes de l'écorégion des monts St. Elias et ils contribuent à rehausser l'intégrité écologique de ces deux parcs.



parc de la Kuururjuaq



Conclusion

L'une des mesures qui contribuera à ce succès est l'intégration des connaissances traditionnelles des autochtones qui accordent une signification particulière à leur territoire ancestral en raison des liens complexes qui les unissent depuis toujours à celui-ci. Pour eux, ce « *paysage invisible* » (*invisible landscape*) exprime leur conception de l'harmonie qui règne entre le patrimoine naturel et spirituel.

Désormais, on ne pourra dissocier la préservation de l'intégrité du patrimoine naturel, du patrimoine culturel de ces grands parcs. Aussi, comme les valeurs intégrées de ces patrimoines dépassent les limites des parcs chevauchant la péninsule Québec-Labrador, celles-ci doivent donc se référer à l'écorégion couverte par les monts Torngat, en associant étroitement les chasseurs inuit dans la réalisation du suivi des indicateurs permettant d'en mesurer l'évolution.

« Les provinces et territoires ont adoptés les écorégions pour remplacer l'ancienne classification des « régions naturelles », qui se fondait sur les grandes zones physiographiques... Parcs Canada profite ainsi de l'occasion d'établir de nouveaux parcs dans le contexte de leurs grands écosystèmes, tout en accordant une importance accrue à l'intégrité écologique. Les nouveaux parcs nationaux doivent être établis avec la collaboration des provinces et des territoires. »



Famille de Moses Etok, droit d'auteur Jacques Rousseau

www.parks-parcs.ca

Pour plus amples renseignements ou autre format de document, veuillez visiter notre site.

Conseil canadiens des parcs